

## VENDREDI 27 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt à 8h30, sous forme de rencontre téléphonique formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Robert Meyer, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1  
Marc Ballard, conseiller #2  
Marc St-Aubin, conseiller #3  
Ronald Roberts, conseiller #4  
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5  
Barbara Mapp, conseillère #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

### 1.0 OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer annonce l'ouverture de la séance à 8h35

### 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 200327-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
  - 3.1 Suspension des taux d'intérêt
  - 3.2 Heures du contremaître de la voirie en temps de crise (COVID-19)
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Que** l'ordre du jour suivant soit adopté.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.0 RÉSOLUTIONS

#### 3.1 SUSPENSION DES TAUX D'INTÉRÊT

**ATTENDU** que le règlement 19-116 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 13% par année et que les frais de pénalité sur les arriérés de taxes soient appliqués après le 31<sup>e</sup> jour de retard selon la formule suivante , soit 0.5% par mois de retard, pour un maximum de 5% par année pour l'année

**ATTENDU** que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Boileau désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

#### 200327-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

**QUE** le taux d'intérêt sur le premier versement de taxes foncières exigibles pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 0% par an;

**QUE** ce taux soit maintenu jusqu'au 31 mai 2020

**Adopté à l'unanimité**

#### 3.2 HEURES DU CONTREMAÎTRE DE LA VOIRIE EN TEMPS DE CRISE (COVID-19)

**ATTENDU** que le pays est en état de crise causé par une pandémie dû au Coronavirus (COVID-19);

**ATTENDU** que les mesures retenues permettent d'assurer que les municipalités continueront d'exercer leurs responsabilités en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population du Québec est confrontée;

**ATTENDU** que le département de la voirie est considéré comme un service prioritaire et doit être maintenu dans la municipalité;

**ATTENDU** que le contremaître par intérim est de garde 24 heures sur 24 et que les sorties sont réduites au strict minimum;

**ATTENDU** que le gouvernement provincial a déclaré le confinement pour une période de 3 semaines, se terminant le 13 avril 2020;

**200327-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le contremaître par intérim soit payé 40 heures par semaine si ce dernier fait moins de 40 heures, et ce, jusqu'à la fin du confinement;

**Adopté à la majorité**

**Madame Barbara Mapp, conseiller #6 enregistre sa dissidence**

#### **4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE**

Aucun citoyen présent.

#### **5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**200327-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

**QUE** la séance soit et est levée à 8h43

**Adopté à l'unanimité**

---

Robert Meyer  
Maire

---

Cathy Viens  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière